

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 27 juin 2017

CO 098 DE

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Thierry GUICHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE Christian JAQUIER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Alain CHOULOT à Yves DÉCOTÉ, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ à Danièle CARDON, André JOURD'HUI à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 72
Votants : 80

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Eric TOURNEUR à Charles VALLET, Jacques FAIVRE à Yvon PERSON,

Etaient Excusés : André VIONNET, Rémy VIENNET, Philippe BRUNIAUX, Cyril ACCARD GUILLOIS, Pierre MIDOL, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Françoise WEBER, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur René GUINERET

Convocation faite le : 21 juin 2017

Objet : Autorisation de signature d'acte administratif pour le transfert de parcelles de la ZA des Faïenceries de Salins à la CCAPS

VU la délibération n° CO 015 DE en date du 7 février 2017 le Conseil Communautaire a donné délégation au bureau pour la vente de terrains ;

VU la délibération BU 03 DE relative à la vente de la parcelle AK 379 à la SCI des Capucins,

ATTENDU que l'ex Communauté de Communes du Pays de Salins (CCPS) était propriétaire et gestionnaire de la ZA des Faïenceries située sur la commune de Salins les Bains ;

VU que la SCI HGB, domiciliée Les Prailles, 39110 SALINS LES BAINS, représenté par son gérant, M. Gilles BULLY, avait sollicité en novembre 2016 l'ex CCPS pour l'achat d'une partie du bâtiment, avec terrain attenant, cadastré AK 331 situé sur la ZA des Faïenceries de Salins les Bains ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2017
CO 098 DE (suite)

VU que M. Gilles BULLY, gérant de la SCI Les Capucins, propriété voisine de la ZA des Faïenceries, avait sollicité en novembre 2016 l'ex CCPS pour l'achat d'une partie du parking de la ZA afin de réaliser un abri couvert pour les véhicules de sa propriété ;

VU que M. COLLIN géomètre expert a réalisé la division cadastrale :

- La parcelle à vendre est la parcelle cadastrée section AK n°379 d'une superficie de 0ha 00a 69ca, moyennant le prix de 780,00 € HT et frais notariés en sus, conformément à l'avis du Service des Domaines en date du 30 novembre 2016.

- Le bâtiment à vendre est située sur la parcelle cadastrée section AK n°378 d'une superficie de 0ha 02a 89 ca et le terrain attenant sur la parcelle cadastrée section AK 381 d'une superficie de 0ha 02a 47 ca moyennant le prix de 68640 € HT et frais notariés en sus, conformément à l'avis du Service des Domaines en date du 30 novembre 2016.

VU la promesse de vente rédigée par Maître ARMAND, notaire à Arbois, en date du 28 décembre 2016 ;

CONSIDERANT la nécessité de transférer le patrimoine des 3 ex communautés de communes d'Arbois Vignes et Villages, Grimont Poligny et du Pays de Salins, suite à leur fusion le 1^{er} janvier 2017, pour débloquer la vente des biens ;

VU la rédaction de l'acte administratif pour procéder aux transferts de ces biens entre l'ex CCPS et la CCAPS Cœur du Jura afin de débloquer la vente ;

VU l'avis positif de l'exécutif réuni le 27 juin 2017 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer l'acte administratif pour transférer les biens désignés ci-dessus à la CCAPS Cœur du Jura,

AUTORISE M. le Président à signer tout acte administratif de transfert de propriété au bénéfice de la CCAPS,


DIT que la vente de ces biens sera ensuite réalisée par acte notarié chez Maître ARMAND, notaire à Arbois ;

AUTORISE M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY



Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

République Française

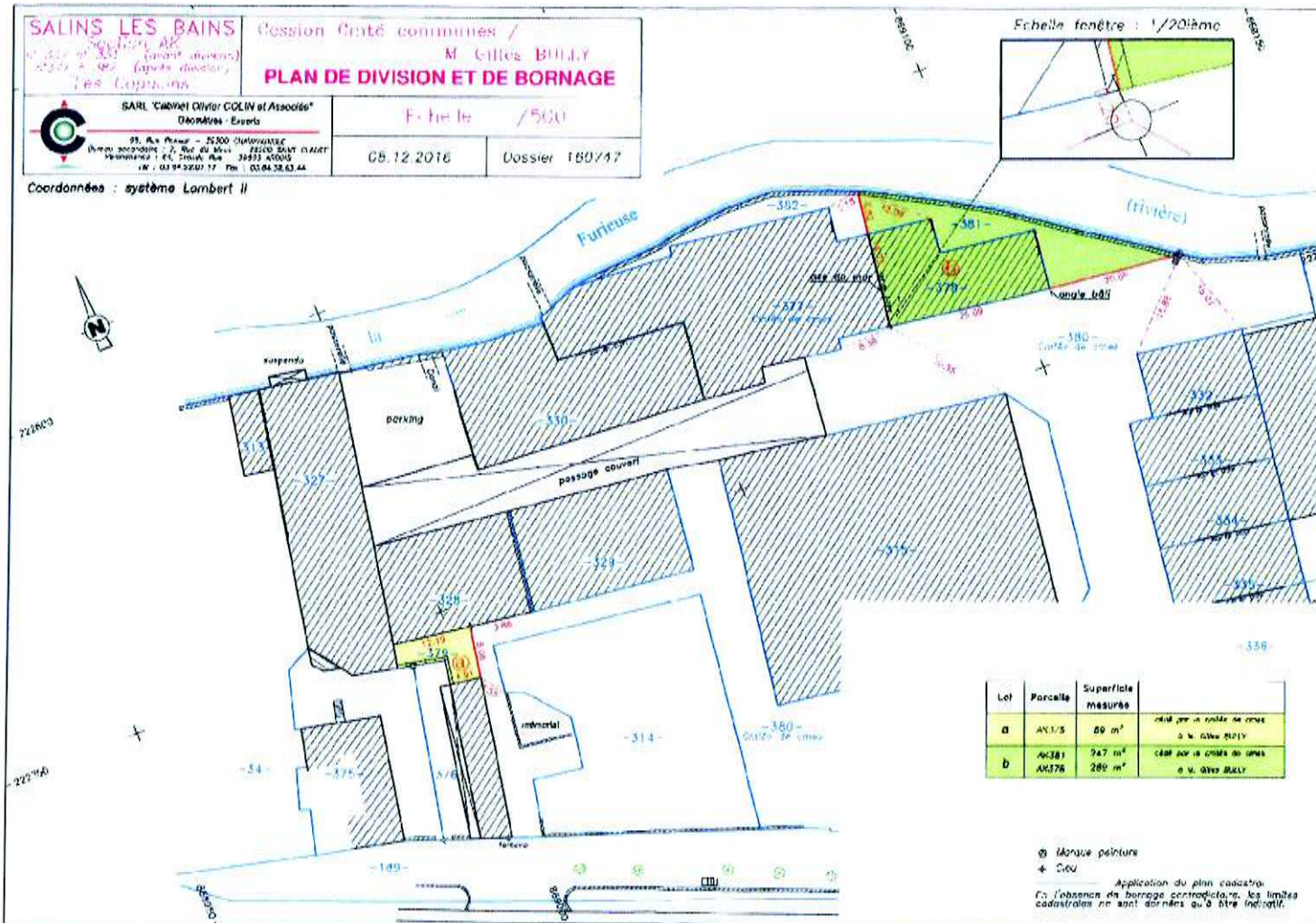
Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

Borsel
Levroult

ID : 039-200071595-20170627-2017098-DE



Affiché le